

Le Costra : nouveau comité stratégique pour le SPW



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Le 11 mai 2015, le Gouvernement wallon a procédé à la désignation de dix nouveaux responsables à la tête des institutions régionales. Le désormais rebaptisé Costra, pour comité stratégique, conçu comme une véritable équipe transversale, a donc été rajeuni et est désormais composé de trois femmes et sept hommes, parmi lesquels quelques nouvelles têtes.

Le Mouvement communal a décidé de mettre à l'honneur, tout au long de l'année, les Directeurs généraux de l'administration wallonne. Après la DGO7 et la DGO2 le mois dernier, c'est au tour de Briec Quévy (DGO3) pour la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Avec, en toile de fond, les implications que ses matières auront sur l'avenir du monde municipal wallon. Rendez-vous est pris, pour les autres DG, dans les mois qui suivent.



Briec Quévy

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3)

« Avec l'UVCW et la FRW, donner une autre dimension au développement rural durable »

La DGO3 gère les patrimoines naturel et rural de la Région wallonne, propose des axes de développement dans les secteurs agricole et environnemental, détecte et gère les accidents environnementaux, veille au respect des exigences du développement durable. Elle prépare et met en œuvre la Politique agricole commune, certifie et contrôle la qualité des animaux, des produits animaux, du matériel végétal de reproduction et des produits réglementés. Enfin, elle exerce un contrôle opérationnel du régime des cours d'eau non navigables dans le respect d'une gestion intégrée de l'eau et de l'information au public. Rencontre avec Briec Quévy, le nouveau Directeur général.

Pour la DGO3, quels sont les défis les plus importants ?

La protection de l'environnement, notamment, avec des objectifs prioritaires en matière de qualité de l'eau, mais aussi en matière de protection de la biodiversité, sans oublier la qualité des sols et la qualité de vie de nos concitoyens. Au niveau agricole, il faut aussi assurer une qualité de vie, une rentabilité à nos exploitations agricoles. Quant à notre manière de travailler, nous nous sommes fixé deux grands objectifs : la simplification administrative et une plus grande ouverture envers notre public, nos clients, communes, agriculteurs, entreprises. Pour arriver à remplir ces deux objectifs, il va nous falloir moderniser notre travail. En effet, les textes de loi sont vieux, ne tiennent plus compte d'un certain nombre de nouveaux facteurs et, par conséquent, engendrent une jurisprudence trop abondante. A un moment, il faut pouvoir réécrire certains arrêtés, certains cahiers des charges et certaines réglementations qui tiennent compte des réalités actuelles. L'administration reste une boîte noire et opaque pour les citoyens : nul ne sait comment sa demande sera traitée et il faut que cela change. En plus de cela, nous devons aussi nous atteler à la cohérence des avis au sein d'une même direction générale. En effet, des citoyens sont parfois amenés à interroger différents services au sein d'une DG et ils reçoivent des avis différents sur une même question. Cette cohérence des avis me tient particulièrement à cœur.

En matière de zéro pesticide, la réforme est toujours difficile à mettre en œuvre pour les communes. Y a-t-il des perspectives pour amplifier l'appui aux communes, notamment en termes de subventions pour l'achat d'équipements ?

Dans ce domaine, nous sommes plus dans une politique d'encadrement et de support que dans une politique de subvention. Je voudrais rappeler que la première action contre l'utilisation des pesticides date de 1984. Déjà à ce moment, nous avons essayé d'obtenir des réductions drastiques de pesticides. Or, il semble que les communes découvrent seulement que l'on veut tendre vers le

'zéro pesticide'. Certaines communes voudraient résister, mais beaucoup d'autres se sont déjà engagées sur ce terrain, et nous avons mis les moyens pour ce faire sur le long terme. Déjà en 2004, des subventions ont été lancées pour la gestion différenciée et beaucoup de travaux ont été programmés. Des outils ont été mis à la disposition des communes pour y arriver. Je pense notamment au Plan Maya et aux 200 communes qui y ont pris part. Les communes voudraient que nous investissions dans du nouveau matériel, mais cela n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Je ne connais évidemment pas la volonté du Ministre dans ce domaine mais nous avons apporté du support et de l'encadrement aux communes. Je pense que les communes devraient s'organiser pour prendre ce problème à bras le corps, notamment par le biais des achats groupés, ou par le biais du label 'cimetière nature'. Il faut penser à des nouveaux aménagements moins conventionnels et plus respectueux de l'environnement. C'est aussi toute une mentalité qui doit évoluer.

Qu'en est-il de la manière dont la Région appréhende la question de la sanction des communes qui auraient des difficultés à passer immédiatement en zéro-phyto ?

Il a été demandé aux communes d'envoyer à l'administration leur registre d'utilisation des pesticides. Et, il se fait qu'un certain nombre de communes ne l'ont pas encore renvoyé.

Nous avons un service qui devra certes procéder à des contrôles. Depuis 1984 jusqu'à aujourd'hui, nous avons promu la prévention : nous avons encadré, conseillé et nous avons été patients. Mais, dorénavant, il faudra sans doute se montrer plus fermes. Probablement par un système d'avertissement, suivi de la contravention. Nous savons que les communes ont de grands espaces à gérer, mais si les pouvoirs publics ne montrent pas l'exemple en termes de santé publique et de pollution de l'air, des eaux et des sols, qui le fera ? Par ailleurs, quand cela s'avère vraiment nécessaire d'utiliser ces produits, pourquoi ne pas faire appel à des professionnels qui savent doser correctement et rationnellement, et surtout qui savent si les pesticides seront

vraiment utiles et nécessaires, notamment en matière agricole ?

En ce qui concerne la délinquance environnementale, avez-vous des pistes pour améliorer les dispositifs et des perspectives pour optimiser le protocole de collaboration communes – DPC ?

En matière de protocole de collaboration, il faut rappeler que celui-ci a été établi il y a assez longtemps. En fait, il délègue une partie de la recherche des infractions à des agents constatateurs communaux. Ce protocole mériterait d'être revu parce que les réglementations ont évolué et parce que nous avons acquis de nouvelles compétences, notamment en matière de bien-être animal. Il semble donc clair que l'UVCW et la DGO3 devront se mettre autour de la table pour évaluer et adapter ce protocole. C'est un dossier qui devrait avancer assez rapidement. Quant au décret sur la délinquance environnementale, il y a aussi sans doute des pistes sur lesquelles nous devons travailler, notamment en termes d'utilisation de matériel audio-visuel, de renforcement et d'amélioration du rôle des agents constatateurs, et en termes de redéfinition du terme 'remise en état'. Mais tout cela est encore en pourparlers avec le Ministre.

Parlons un peu maintenant du permis d'environnement et du chantier de sa dématérialisation... Où en êtes-vous à ce sujet ?

Une première phase de dématérialisation, concernant la classe 3, a rencontré un franc succès. Nous avons eu énormément de retours positifs de la part des entreprises. Et cela nous a permis de faire le bilan et d'identifier ce qui fonctionnait bien. On a ainsi pu mesurer les limites de cet outil. Nous développons actuellement un projet de dématérialisation plus ambitieux. Mais, pour y arriver, nous devons mobiliser nos forces vives en vue d'avancées réelles pour le public, les entreprises et réduire drastiquement les charges administratives. Ce projet doit aussi s'inscrire dans une logique ambitieuse d'administration numérique : le formulaire doit être réfléchi de manière plus intelligente afin

de récupérer des informations qui nous permettraient d'agir, dans le cas d'accidents, et d'intervenir de la manière la plus adéquate possible.

Comment cela fonctionnerait-il ?

Ce formulaire intelligent nous permettrait de pré-remplir les formulaires adressés aux entreprises, ce qui nous permettrait de les aider mais aussi de vérifier l'authenticité de nos informations. De plus, et cela va intéresser les communes, lorsqu'il y a demande de permis, il y a nécessairement des avis qui tombent. Un transfert d'informations s'impose donc. Nous devons dès lors faire en sorte que toutes les informations informatiques, en ce compris les informations graphiques, soient accessibles à tous les services par lesquels doivent transiter les demandes de permis. Ce projet de dématérialisation est un projet très transversal, qui demande beaucoup d'interactions entre tous nos services. Mais nous avons déjà bien avancé et nous avons transmis au Ministre des projets de mise en œuvre. Début de cette année, un échéancier devrait voir le jour pour une méthodologie de travail, les responsabilités de chacun, et les budgets associés. C'est un projet fixé sur trois à quatre ans environ, avec mise en place d'une phase-pilote.

Concernant le Plan wallon des déchets, quelles seront les évolutions majeures pour les communes et les intercommunales ? Comment voyez-vous, en outre, la mise en place de votre ambitieux plan en matière de propreté publique ?

Nous travaillons actuellement sur le Plan de la propreté publique, qui implique bien sûr les déchets, mais c'est avant tout un plan qui vise à réduire les actes d'incivilité. Pour ce faire, nous avons orienté notre plan vers plusieurs axes : réduire la masse des déchets, cannettes, sacs en plastique réutilisables, cigarettes, conserver en l'état le parc des poubelles existantes par la prévention auprès du public et, enfin, optimiser notre volet nettoyage. Quant au Plan wallon des déchets, c'est une stratégie à projeter sur cinq ans. A ce propos, nous devons être plus pragmatiques en nous focalisant spécifiquement sur l'économie circulaire en vue de produire le moins de

déchets possibles, d'identifier toutes les sources de réutilisation de ces déchets et d'étudier tous les gisements actuels et potentiels sur le long terme. En fonction de cela, il est question d'avoir une vision globale et une réelle politique sur la logique de traitement des déchets, et, donc, de créer une politique coordonnée à l'échelle wallonne et non plus à l'échelle de chaque intercommunale. Nous devons désormais poser les bonnes questions : faut-il, demain, encore développer les parcs à conteneurs et comment faut-il les développer, faut-il mettre en place d'autres structures, faut-il développer les incinérateurs et les stations de traitement des déchets ?

Quels seront les moyens qui y seront affectés et comment voyez-vous l'amplification de la responsabilité environnementale des producteurs au travers d'un resserrement des obligations incombant aux obligataires de reprise et un élargissement des flux soumis à obligation de reprise ?

Une réflexion est en cours à ce sujet. Nous savons que des gisements existent mais quid, par exemple, des matelas ? Faut-il encore augmenter le flux de ces matières ? Comment peut-on améliorer le tri des entreprises ? Effectivement, il y a encore de nombreux points de questionnement quant à ces obligations de reprise. Tout cela est en cours.

PGDH, PGRI et autres éléments de mise en œuvre de la directive-cadre Eau sont en cours de finalisation. Quel regard portez-vous sur les évolutions en la matière ? Comment l'administration compte-t-elle appuyer les communes dans les chantiers à poursuivre et à amplifier en la matière ?

En vue d'atteindre nos objectifs dans le cadre de cette directive, nous possédons un outil, un plan de gestion par bassin hydrographique. Ces plans de gestion sont, pour l'instant, soumis à enquête publique. Au niveau de l'agriculture, des actions ont été entreprises, notamment dans le plan de gestion durable de l'azote ou dans le développement de l'agriculture bio. Maintenant, il

s'agit de mettre en œuvre ces plans de gestion avec tous les acteurs : les communes pour le réseau d'égouttage, les agriculteurs dans les régions où il existe de nombreux problèmes de pollution et les entreprises où il devrait y avoir certaines révisions de permis. Par ailleurs, le volet assainissement des eaux est très important, notamment en ce qui concerne l'assainissement individuel, puisque l'assainissement collectif a été pris en charge. Reste encore à régler le problème de l'entretien des égouts, dont le but final est d'amener toutes les eaux sales dans les bassins d'épuration. Nous travaillons à une solution avec la SPGE et nous souhaiterions que celle-ci reprenne en partie l'assainissement collectif et l'assainissement individuel, pour lequel des primes sont actuellement distribuées. Mais, sur l'épuration de l'individuel, nous n'avons aucune certitude que les eaux usées arrivent réellement à la station d'épuration et donc aucune garantie de résultats.

Les ventes de bois en 2015 ont été l'occasion, pour les entreprises forestières, de mettre en perspective leurs difficultés. Quel regard portez-vous sur leurs demandes et la révision des dispositifs du Code forestier en la matière ? Les communes réclament un partenariat plus resserré avec les agents du DNF sur le terrain, notamment pour le contrôle du respect des cahiers de charge. Quelles sont les perspectives en la matière ?

Je voudrais rappeler que le nouveau Code forestier, en vigueur depuis 2008, contient déjà un resserrement des obligations du DNF pour plus de transparence et de communication vers les communes. La volonté du politique était, à l'époque, d'installer un dialogue permanent entre le DNF et les communes. Cela fonctionne à géométrie variable, la disponibilité du DNF est totale. Il est d'ailleurs prévu dans le code que les agents doivent rendre rapport une fois par an à l'autorité communale sur l'état des forêts, des ventes de bois, des plantations et des maladies éventuelles. Quant aux cahiers des charges, il se fait que, peu à peu, des modifications sont intervenues, notamment par le fait que des agents ont dû les adapter aux cas plus particuliers, en fonction de nouveaux modes de gestion. Donc, un

certain nombre de conditions particulières ont été introduites. Et ce qui devait être une exception est devenu la règle. Il était temps de remettre à plat toutes ces incohérences pour repartir sur des bases saines. Un agenda a d'ailleurs été pris pour le groupe de travail qui y travaillera en partenariat avec l'UVCW, les marchands de bois, les communes et le DNF.

Le Code forestier contient également un article qui donne la possibilité d'un recours, si les communes ne sont pas satisfaites de l'effort de transparence...

En effet, et j'invite les bourgmestres et les échevins des forêts à prendre contact avec les agents du DNF pour éclaircir certains points. Bien souvent, il s'agit tout simplement d'un problème de communication car les communes disposent de tous les outils nécessaires à la bonne gestion durable de leurs forêts.

Qu'en est-il de la mise en place d'un agrément des exploitants forestiers, afin d'assurer la bonne qualité des travaux en forêts ?

Une demande a été faite en ce sens par l'Union régionale des Entreprises du Bois. Cet agrément permettrait à tous les exploitants forestiers et entrepreneurs du bois d'améliorer les relations entre ceux-ci et les communes. Cela garantirait en effet aux communes d'avoir recours à des exploitants et entrepreneurs tenus à un certain nombre de règles. Ce n'est pas un projet facile à mettre en œuvre car il faut procéder région par région, en tenant compte des susceptibilités de chacun et de la logique administrative. Quand faut-il sanctionner et pourquoi ? Un des points délicats est la liste rouge : qui faut-il y mettre ? Il faut être sûr que l'on ne se trompe pas et que ce projet de décret ne fasse pas l'objet de trop nombreux recours. Mais le projet avance et un groupe de travail est mis en place pour faire des propositions au Ministre.

Quel est le regard de l'administration sur les évolutions récentes en matière de chasse ?

Cette question soulève bien des passions, tant pour les chasseurs que pour

les communes, qui en retirent des recettes substantielles. La vraie question, c'est l'équilibre entre les bonnes densités de gibier et la production qui nous semble économiquement rentable. Mais aussi la capacité d'accueil des gibiers dans nos forêts. A quel moment considère-t-on les dégâts comme acceptables, jusque quand tolère-t-on le gibier dans nos forêts et à quel degré de dégâts faut-il replanter ? Nous menons une politique de plantations plus espacées, de plus grands dégagements forestiers, avec des espèces de meilleure qualité et donc plus chères. Et il faut donc garder un certain équilibre entre les nouveaux modes de plantations, la préservation de la biodiversité et les densités de gibiers dans nos forêts en fonction des dégâts apportés à ces plantations. Je rappelle que nous gérons la moitié des forêts de Wallonie, que nous devons garder un équilibre entre les vœux des chasseurs, les desideratas des communes et les exigences du DNF, tout en gardant une communication sereine entre tous ces acteurs. C'était d'ailleurs le souhait du Ministre, par le biais des conseils cynégétiques, de recréer cet espace de discussion.

Pensez-vous que la régulation du grand gibier soit suffisamment assurée, notamment pour permettre les équilibres prévus par le Code forestier ? Craignez-vous, comme les communes, une baisse des baux de chasse dans les prochaines années ?

L'un ne va pas sans l'autre. Pour l'instant, nous sommes dans une période de réduction des cervidés et sangliers. Maintenant, quant à déterminer le seuil de quantité à conserver, c'est encore un grand débat entre les chasseurs et le DNF. Tout dépend du biotope, de la configuration des lieux, du stress des animaux, de leur accès à la nourriture, du degré des dégâts aux plantations... Un autre problème réside dans la manière de compter la densité des populations, car il n'y a pas d'accord sur le mode de comptage. Quant aux baux de chasse, ce sont des recettes faciles, certes, mais il faut bien en étudier l'impact sur la gestion forestière à long terme.

Venons-en maintenant au sujet plus large de la ruralité. Le PCDR

et l'ensemble du dispositif de soutien aux opérations de développement rural viennent d'être rénovés. Qu'en pensez-vous ?

Il y a eu quelques améliorations sur le plan décentralisé, qui ont permis le développement d'une certaine transcommunalité. C'est une belle avancée pour les communes. A côté de cela, une nouvelle circulaire permet aux communes de lancer de nouvelles procédures. Je pense que, au niveau de la DGO3, nous avons un devoir d'aide à la mise en place de ces nouveaux plans. Et nous pourrions sans doute faire notre travail beaucoup plus en amont. Par le biais d'un vade-mecum, par exemple, ou d'un coaching, nous pourrions proposer un encadrement et des balises pour la mise en place de tel ou tel projet. Pour le moment, c'est l'inverse qui se produit : les communes font des propositions qu'elles nous soumettent pour analyse et pour sanction. Je pense que cela ferait gagner du temps en traitement de dossier, tout en nous permettant d'obtenir une vision plus globale et stratégique quant au développement rural en Wallonie. De plus, travaillant de concert avec la FRW et l'UVCW, notre expertise ne ferait que se renforcer et l'on pourrait donner une autre dimension au développement rural durable.

En conclusion, comment voyez-vous l'avenir des communes rurales ? Pensez-vous que le service public y est en danger ?

Je ne sais pas s'il faut parler de danger, mais je pense que des évolutions sont nécessaires, pour des raisons financières et de sécurité. Nous nous sommes très vite rendu compte que les services publics disparaissaient et, donc, plutôt que de nous battre contre ce phénomène, nous avons cherché des alternatives. Nous avons, par exemple, amené des services au sein des communes rurales. Quant aux bureaux de poste, il faut se rendre compte que ce n'est plus rentable d'en conserver au sein de chaque entité. Pour l'accès aux cliniques et hôpitaux, il faut aussi trouver des solutions alternatives, comme des voitures partagées, par exemple. Je crois que beaucoup de communes ont pu saisir l'opportunité d'offrir des alternatives à leurs citoyens, mais les changements demandent aussi des adaptations de mentalité, et c'est sans doute cela le plus difficile à mettre en œuvre.